



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 16/2017**

Vevey, le 1<sup>er</sup> mai 2017

**Installation d'une barrière levante automatique à la déchetterie communale**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Près d'un an et demi après l'ouverture de la déchetterie provisoire de l'avenue Reller, il a été constaté qu'à certaines heures de la journée, et en particulier le samedi, le flux de véhicules est largement supérieur au nombre de places de parc disponibles. Cette situation pose problème pour le bon fonctionnement de la déchetterie.

A l'heure actuelle, 6 voitures peuvent se garer dans les places délimitées. Lors de fortes affluences, des véhicules stationnent hors des cases, générant parfois des situations tendues pour les usagers comme pour le personnel d'exploitation. Les agents de déchetterie sont ainsi parfois contraints de gérer des problèmes de circulation, au détriment de leur mission première qui vise à accueillir les usagers, ainsi qu'à les sensibiliser au tri et aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

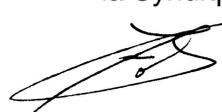
Pour pacifier la situation, améliorer le fonctionnement de la déchetterie et assurer la sécurité des usagers et du personnel, la Municipalité de Vevey a décidé d'installer une barrière levante automatique devant le site. Ce système permettra d'améliorer notablement la gestion du flux automobile : l'ouverture et la fermeture de la barrière fonctionne en effet via un système de comptage des véhicules entrants et sortants, préalablement défini. Tout conducteur entrant bénéficiera ainsi d'une place de parc disponible, sur laquelle il devra obligatoirement se garer. La nouvelle barrière levante sera installée dans le courant de cet été.

Le coût de cette installation s'élève à 17'163 fr. A noter que le nombre de véhicules admis sur le site peut être modifié, et qu'un interrupteur à clé permet de laisser la barrière en position ouverte ou fermée, indépendamment du système de comptage des voitures.

Le modèle de barrière choisi comprend une option de cartes à puces, pour une installation éventuelle future, et le système complet pourra être déplacé, à l'avenir, sur un autre site.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 1<sup>er</sup> mai 2017.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire

  
Elina Leimgruber

  
Grégoire Halter

